

Une femme juge

Autor(en): **S.B.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **36 (1948)**

Heft 746

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266494>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une femme juge

Sitôt dit, sitôt fait. La loi sur la réorganisation judiciaire vaudoise votée en décembre a été appliquée, en ce qui concerne sa principale innovation, en janvier déjà, puisque, sur la présentation unanime du parti radical-démocratique lausannois, le Tribunal cantonal a nommé, le 20 janvier, juge-suppléant au Tribunal du district de Lausanne, Mme Juliette Rochat-Schopfer, qui habite Pully.

Fille de juriste — l'avocat et conseiller national Sidney Schopfer — femme de juriste — l'avocat et conseiller national Pierre Rochat, un partisan déclaré du suffrage féminin — Mme Rochat sera certainement un juge utile et apprécié de la Cour lausannoise.

Le canton de Vaud compte soixante justices de paix, dix-neuf tribunaux de district groupés en sept ressorts. A qui le tour maintenant d'utiliser les services d'une femme?

S. B.

Lettre ouverte

Monsieur le Directeur de Radio-Lausanne

Evolez, 22 janvier 1948.

Monsieur le directeur,

Je ne suis pas une féministe « professionnelle » et militante, mais je ne puis m'empêcher de vous dire combien j'ai déploré la façon dont a été commentée tout à l'heure, au micro de Radio-Lausanne¹, la nomination aux fonctions de juge (où?... d'une femme, qu'on n'a d'ailleurs pas nommée.

Ces « agréables » plaisanteries — si faciles!!! — ne me paraissent pas tout à fait dignes d'un pays qui se flatte d'être « avancé » et où les femmes exercent depuis assez longtemps et avec assez de distinction bien des professions libérales pour que le public n'ait même plus l'idée d'en sourire.

En écoutant les considérations vestimentaires et galantes de votre « speaker », « reporter » (ou tout autre nom anglais dont il conviendrait de désigner), je me suis demandé ce que doivent penser nos auditeurs de l'étranger lorsqu'ils entendent, venant de chez nous, ces propos qu'on dirait exhumés d'un journal humoristique (ce qui ne signifie pas forcément spirituel) d'il y a quelque quarante ans.

Il est bien évident que vous n'y êtes personnellement pour rien, mais je souhaite que ma protestation parvienne à qui de droit, dût-il en sourire encore.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, etc.
I. Fauchère-Revilliod.

¹ « Le miroir du temps », 22 janvier 1948.

La Société Coopérative de Consommation de Genève
a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.

Allocations familiales au personnel féminin de maison

Le Département du Commerce et de l'Industrie a adressé, en décembre, une lettre à quelques associations féminines genevoises, pour demander leur avis sur les

Lettre

Mesdames,
Nous avons l'honneur de vous informer qu'au cours d'une séance tenue par la Commission du Grand Conseil chargée d'examiner diverses modifications à la loi sur les allocations familiales, il a été formulé la proposition d'en faire bénéficier aussi le personnel féminin de maison.

Si cette proposition devait être adoptée, elle aurait pour conséquence d'astreindre, en contre-partie, tous les employeurs occupant cette catégorie de salariés, femmes de ménage et autres aides ménagères comprises, à payer une contribution à la Caisse de compensation auprès de laquelle ils seraient affiliés.

Le taux de cette contribution ne pourrait être différent de celui perçu ou à percevoir des autres employeurs, lequel oscille entre 1 1/2 et 3 % du salaire total, c'est-à-dire non seulement du salaire en espèces mais aussi du salaire en nature. Le taux du Service cantonal est actuellement de 2 %.

La question primordiale est celle de savoir si le besoin se fait impérieusement sentir d'accorder des allocations familiales au personnel en cause, ou, en d'autres termes, si le nombre, à première vue fort restreint des bénéficiaires éventuels justifie la mise en train, à l'intention de ces derniers d'un régime dont l'application semble devoir soulever de grosses difficultés, notamment en ce qui concerne les travailleuses à l'heure ou à la journée au service de plusieurs patrons.

Le législateur a été d'avis (en 1944) que le recouvrement de ces contributions se heurterait à de grandes difficultés pratiques et entraînerait des frais extraordinairement élevés...



1848 - 1948

L'Association suisse pour le suffrage féminin aura son assemblée générale à Berne, les 8 et 9 mai. Pour le 9 mai, elle organise, avec le Comité d'action suisse pour le suffrage féminin, une grande manifestation dans la salle du Conseil national, à l'occasion du centenaire de la Constitution fédérale, où seront votés des vœux relatifs à l'achèvement de l'œuvre du législateur de 1848 par l'octroi du suffrage aux femmes suisses. Nous en reparlerons.

Les cahiers de foi et vérité. Labor et Fides publient de courtes études sur des sujets religieux dans « un esprit de foi et de liberté ».

Signalons trois cahiers parus récemment. XII — *Education fonctionnelle.* Claparède et Pestalozzi. Education fonctionnelle et christianisme, par Louis Meylan, professeur à l'Université de Lausanne.

L'auteur expose et développe la théorie de Claparède sur l'éducation fonctionnelle, base de l'école active et confronte ce mode d'éducation avec les principes chrétiens. Répondant à quelques objections, l'auteur laisse parler Pestalozzi et conclut que l'éducation fonctionnelle était déjà à la base de l'œuvre du grand éducateur et dans la ligne du christianisme. « La force qui est en l'homme est une force divine, elle est la force de Dieu. »

XIII — *Paul protestant.* André Bouvier. L'auteur relève l'humanité, la puissante personnalité de l'apôtre. Ce court et substantiel exposé donne le désir de relire les « Lettres de Paul », non pour y trouver un exposé dogmatique mais pour y découvrir un témoignage palpant de vie.

XIV — XV — *La résurrection de Jésus.* Robert Stahler. L'auteur traite avec respect ce problème si délicat. M. Gt.

La présence de Dieu dans la vie de tous les jours, par le frère Laurent. Labor et Fides. Genève. « Lettres et entretiens ». Publié sous les auspices des Veilleurs.

Dans tous les temps, et particulièrement dans les époques troublées les croyants ont aspiré à la communion avec Dieu et ont cherché des méthodes pour pratiquer le recueillement.

allocations familiales au personnel féminin de maison. Cette lettre les éclairait-elle assez complètement sur l'état actuel du problème? Nos lectrices en jugeront.

Commentaires

Au cours des débats de la Commission sur ce sujet, plusieurs projets tendant à surmonter les difficultés pratiques ont été proposés, pourquoi la lettre n'en fait-elle pas mention?

« M. le député Borel a proposé que la caisse cantonale payât les allocations aux ayants droits et soit couverte de cette dépense par une légère contribution sur ses propres ressources et sur celles de toutes les caisses privées. Il envisageait l'aide domestique comme une sorte de service social qui pouvait être mis, dans cette mesure, à la charge des employeurs.

M. le député de Félice s'est rallié à cette proposition en ce qui concerne les femmes de ménage, qui changent souvent d'employeur. Pour le reste du personnel de maison, formé de personnes à poste fixe, rien ne justifierait une exemption de cotisations d'ailleurs minimes. (Au taux de 2 % pratiqué pour tous les salariés par la caisse cantonale, la cotisation, pour une employée gagnant 100 frs par mois et dont le salaire en nature est estimé 120 frs, serait de 4,40 frs par mois; en fait, pour cette catégorie où les enfants ne sont pas nombreux, une cotisation plus faible suffirait.) ... Alors, pourquoi pas? « Pour les femmes de ménage, on pourrait aussi percevoir la cotisation au moyen de timbres comme en matière d'assurance-vieillesse et de vacances payées.

Ces difficultés, présentées comme insurmontables ont été résolues dans plusieurs pays étrangers, non seulement en matière d'allocations familiales, mais d'assurances sociales. »

Autre question inscrite: N'y a-t-il pas des employés masculins qui travaillent à la journée, à la demi-journée, voire à l'heure, jardiniers, hommes de peine, etc. A-t-on renoncé de leur verser des allocations familiales par ce que c'était trop compliqué? — Sinon, comment le problème a-t-il été résolu? Pourquoi ne pas le résoudre de la même manière pour les femmes?

La volonté de surmonter les difficultés ne serait-elle pas singulièrement stimulée si les femmes en question, veuves, célibataires, divorcées, abandonnées par leur mari, étaient élctrices?



Les lettres et entretiens du frère Laurent sont une de ces sources où des générations de croyants sont venues puiser. Aussi, le petit volume publié sous les auspices des Veilleurs, sera-t-il accueilli avec reconnaissance par tous ceux qui à la suite du frère Laurent voudraient « faire de leur cœur un oratoire ».

Nouveaux livres de Stall, rajournés et réadaptés par le Dr André Arthus. *Ce que tout jeune garçon devrait savoir. Ce que toute fillette devrait savoir.* Edit. Jeheber - Genève.

Les éditions Jeheber viennent de publier, adaptés aux problèmes de la vie actuelle, les deux livres de Stall qui concernaient l'enfance et sous le titre qu'ils portaient autrefois. Les mères et les éducatrices y trouveront une série d'entretiens précieux pour les aider dans les questions délicates de l'éducation sexuelle et de l'observation psychologique. Nul doute, ces deux ouvrages répondent à un besoin et ces livres s'enlèveront rapidement.

André Oltramare In Memoriam

Un groupe d'amis du professeur André Oltramare publie un beau volume, format 19x27, 128 pages et couverture, contenant la plupart des discours et articles par lesquels des hommes de toutes tendances vœurent honorer sa mémoire lors de son décès, ainsi que des textes importants du défunt lui-même, et deux photographies.

Le tirage est limité et la souscription va être close.

Compte de chèques: I. 5465, Genève.
Prix en souscription d'un exemplaire ordinaire: 3 frs.
Prix en souscription d'un exemplaire de luxe numéroté: 10 frs.

Critiquez, on vous répondra

— Sans vouloir vous offenser, le Mouvement recommandant, parfois, à ses lectrices des livres trop ardu et même, il les présente comme d'atrayants petits bouquins. On les achète et voilà qu'on baille d'ennui.

— Votre accusation m'étonne. Nos collaboratrices disent ce qu'elles pensent et, lorsqu'un ouvrage les intéresse, elles ont bien raison de le recommander, seulement... elles ont peut-être trop bonne opinion des capacités intellectuelles des lectrices... soit dit sans vous offenser!

— (Sèchement) Merci!... Mais tenez, je vois sur votre table, prêt au départ, Fourier, par Jacques Debù-Bridel. Allez-vous donc nous vanter les pages choisies de ce visionnaire social vieilli et poussiéreux? Laissez-le aux revues de sociologie et entreprenez-nous de problèmes féminins.

— Les problèmes féminins? mais justement, Fourier est un des rares hommes de son époque qui y ait songé. D'abord, il demandait pour les femmes l'égalité politique...

— Respect.
— Puis, dans son traité de l'Association domestique agricole, il a parlé des problèmes domestiques. Nous lisons dans l'introduction de M. Debù-Bridel: « Pour les trois cents familles d'un village, il faut trois cents greniers, autant de caves, autant de cuisines; associées, elles n'auraient plus besoin que d'un seul grenier, d'une cave et d'un feu... Au lieu de trois cents ménagères, dix femmes suffiraient à la préparation des aliments et aux détails domestiques ».

— Quel rêve!
— Vous voyez bien qu'il s'est intéressé à vous, que vous ne pouvez l'ignorer. Les loisirs que cela vous donnerait...

— Attendez... Si nous n'avions qu'une seule cuisine, nous n'aurions qu'un seul menu?

— A peu près...

— Alors, non merci. Je ne puis pas supporter les choux, ni les oignons. C'est bien ce que je pensais, c'est un visionnaire. Enterrons-le.
— Pardon. N'allez pas si vite. La cuisine commune pourrait être une solution au problème de beaucoup de gens. Appliquée judicieusement, cette idée rendrait service à d'autres femmes que vous. Ensuite, Fourier n'est pas si facile à entendre que vous le croyez, son association domestique agricole est bel et bien réalisée dans les Kolkhoses.

— C'est déplorable!
— Pensez-en ce que vous voudrez. Je vous avertis que les idées de Fourier sont susceptibles d'avoir du succès; que vous vouliez les adopter ou les combattre, ou les adapter partiellement à d'autres, il vous faut les connaître. C'est pourquoi nous avons le devoir de vous recommander ce livre.

— Oui, mais faites-le d'une façon qui nous permette d'en saisir l'importance.

— En effet. Nous avons bien souvent été, en ce sens, inférieures à notre tâche... nous chercherons à faire mieux la prochaine fois, comme on dit.

CRITIQUEZ, ON RECTIFIERA.

¹ Fourier, *Introduction et choix*, par Jacques Debù-Bridel. Collection « Les classiques de la liberté ». Editions des Trois Collines.

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONE
Solidité - Elegance
5 % escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

PORCELAINES - CRISTAUX COUTELLERIE

Louis KUHNE & C^{ie}
17, rue du Marché

Tout pour économiser LE GAZ

Cuisinières et réchauds
derniers modèles
Autociseurs - Grils - "Melior"
Marmites à vapeur

E. Finaz - Trachsel
Boulevard James-Fazy 6

PHARMACIE M. MULLER & C^{ie}

Place du Marché
CAROUGE - GENÈVE
Tél. 4.07.07

Service rapide à domicile